

Le PLR soutient la révision de l'assurance-chômage

Le comité directeur du Parti Libéral-Radical Valaisan soutient la révision de la loi sur l'assurance-chômage qui nous est soumis au vote le 26 septembre prochain. Cette réforme est nécessaire pour désendetter l'assurance-chômage, pour limiter la hausse des cotisations salariales et pour favoriser l'emploi et la reprise.

La réforme proposée, fruit de nombreux compromis parlementaires, est équilibrée. Elle propose une hausse des cotisations qui rapportera 622 millions, ainsi que des économies sur les prestations pour près de 640 millions. Cette symétrie dans les mesures paraît raisonnable. Elle permettra de couvrir le déficit annuel de plus de 900 millions et d'amortir progressivement la dette qui se monte aujourd'hui à plus de 7 milliards de francs.

Une base inchangée

Le cœur de l'assurance-chômage n'est pas touché par les mesures d'économie. La grande majorité des bénéficiaires actuels continuera à trouver dans cette assurance l'aide nécessaire pour franchir un passage professionnel difficile. Le 80% ou le 70% du salaire sera toujours versé, la durée des indemnités ne changera pas pour ceux qui ont cotisé durant 18 mois et les mesures de réinsertion seront toujours largement offertes.

Un effort chez les jeunes

Le chômage des jeunes est préoccupant, même si la Suisse connaît une situation enviable en comparaison internationale. Pour cette tranche d'âge l'essentiel consiste à entrer rapidement sur le marché du travail. Les mesures allant dans ce sens sont donc prioritaires par rapport à un versement d'indemnités. Un délai

d'attente supplémentaire semble donc raisonnable.

Une hausse des cotisations

L'augmentation de 2% à 2,2% des cotisations renforce la solidarité entre les personnes qui travaillent et celles qui sont sans emploi. Une cotisation de solidarité de 1% sera demandée aux salaires situés au-delà du maximum assuré, Fr. 126 000.-, jusqu'à un plafond de Fr. 315 000.-. Ces hausses rapporteront 622 millions de francs.

En cas de refus

Le rejet de cette révision n'entraînera pas le maintien de la situation actuelle. En effet, la loi prévoit un plafond d'endettement au-delà duquel le Conseil fédéral a l'obligation d'intervenir. Ce plafond étant atteint, le Conseil fédéral a d'ores et déjà annoncé une hausse de 0,5% des cotisations au 1 janvier 2011 et une cotisation de solidarité de 1%. 1,3 milliard serait ainsi pris chez les travailleurs et les entreprises. En ces temps de reconstruction après crise, cette ponction supplémentaire n'est pas bienvenue et péjorera la relance.

PLR
Les Libéraux-Radicaux



**Sans révision...
vos salaires à la baisse!**

26 septembre 2010

**Pour des mesures d'assainissement équilibrées
et justes pour notre assurance-chômage**

www.plr.ch



PLR Valais : Case postale 216 1920 Martigny Tél: 027/722.65.76

Président cantonal : Georges Tavernier Digue de la Morge 39 1962 Pont-de-la-Morge Tél : 079 316 06 71

Secrétaire cantonal : Pierrot Métrailler Diolly 1950 Sion Tél : 078/832.21.16

E-Mail: georges.tavernier@plrvs.ch - pierrot.metrailler@plrvs.ch

www.plrvs.ch